

## FICHE EXPLICATIVE

### PROCÉDURE NÉGOCIÉE AVEC MISE EN CONCURRENCE PREALABLE Articles R.2124-4 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

#### Avis d'appel à candidature concernant :

Accord-cadre à marchés subséquents n°2025S0235AMNOC  
-  
Etudes de potentiel de déraccordement des eaux pluviales

<p><b>PHASE 1</b></p> <p>=</p> <p><b>Sélection des candidats</b></p>  <p><b>phase en cours</b></p>	<p style="text-align: center;"><b><u>Sélection des candidats</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Date de l'appel à candidatures : <b>18/06/2025</b></li><li>• Retour des candidatures impératif pour le <b>25/08/2025</b>.</li></ul> <p>Les documents demandés dans le cadre de la candidature seront déposés sur la plateforme <a href="https://alsacemarchespublic.eu">https://alsacemarchespublic.eu</a>, selon les instructions précisées sur le site.</p> <p>Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Tout dossier dont le dépôt se termine après la date et l'heure limite est considéré comme hors délai.</p> <p>Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus. La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre.</p> <p><b><u>Les candidatures papiers ou transmises par télécopie seront rejetées</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Semaine 36 (date prévisionnelle) : <b>établissement d'une liste des candidats admis à déposer une offre.</b></li></ul> <p>La sélection des candidats se fait conformément à l'avis d'appel à candidatures paru dans le BOAMP et au JOUE (se référer au détail du point <b>III. Conditions de participation</b> de l'avis d'appel public à candidatures)</p>
--	--

**PHASE 2**

**Attribution du marché négocié (Entité adjudicatrice)**

- Forme du marché : accord-cadre à marché subséquent
- Date ***prévisionnelle***<sup>1</sup> d'envoi du dossier de consultation des entreprises (DCE) aux seuls candidats admis à déposer une offre : début septembre 2025
- Date ***prévisionnelle***<sup>1</sup> de remise des offres (sera précisée lors de l'envoi des DCE) : novembre 2025
- Période ***prévisionnelle***<sup>1</sup> des négociations : novembre 2025
- Date d'attribution ***prévisionnelle***<sup>1</sup> du marché par la Commission d'Appel d'Offres le 5 décembre 2025
- Date de notification ***prévisionnelle***<sup>1</sup> du marché par l'entité adjudicatrice : janvier 2025

## **Détails techniques et contrat**

*Spécificités techniques : Voir CCTP prévisionnel transmis en cours de consultation si nécessaire*

### **PIECES DE LA CANDIDATURE A REMETTRE AVANT LE 25/08/2025 à 12h00**

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

**Pour des motivations liées à la bonne exécution de l'accord-cadre qui résultera de la présente consultation, en cas d'attribution à un groupement d'entreprises, celui-ci prendra impérativement la forme d'un groupement solidaire ou d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.**

Les pièces administratives relevant de la candidature seront fournies par l'ensemble du groupement. Les capacités techniques, financières et professionnelles seront appréciées globalement pour l'ensemble du groupement conformément aux articles R. 2142-25 et R. 2144-1 à R. 2144-7 du CCP.

Il est interdit de présenter une candidature en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupement(s).

**Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :**

Renseignements et formalités concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-1 à R. 2142-14, R. 2142-25, R. 2143-5 à R. 2143-16 du CCP, pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- lettre de candidature mentionnant l'identité du candidat, sa forme juridique et les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires données au mandataire du groupement pour représenter ses membres lors de la passation de marché.
- copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
- déclaration sur l'honneur concernant les interdictions de soumissionner obligatoires et générales ou facultatives (articles L. 2141-1 à L. 2141-5, L. 2141-7 à L. 2141-11, L. 2341-1 et L. 2341-5 du CCP), le respect des obligations déclaratives et de paiement des impôts et des taxes en matière fiscale et sociale, le respect des obligations relatives à l'emploi des travailleurs handicapés.

Le candidat pourra utiliser à cet effet le **formulaire DC1** en précisant en cas de groupement la répartition des prestations entre chacun de ses membres par poste technique.

En cas de groupement, chacun des membres devra produire sa propre déclaration.

Les formulaires DC sont téléchargeables sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

Les candidats étrangers devront satisfaire les mêmes exigences eu regard des règles d'effet équivalent dans leur pays.

Les candidats ne disposant pas de toutes les capacités techniques, financières et économiques requises, peuvent faire appel à d'autres opérateurs économiques et constituer un groupement.

Ils doivent alors, dès la candidature, préciser leur identité, justifier, pour ces opérateurs des mêmes capacités que celles qui leur sont demandées et produire soit une lettre d'accompagnement de chacun d'eux soit les contrats par lesquels ils s'engagent à exécuter les prestations correspondantes.

### **Capacité économique et financière :**

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-1 à R. 2142-14, R. 2142-25, R. 2143-5 à R. 2143-16 du CCP :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global des 3 derniers exercices clos et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou DC2) ;
- Les attestations d'assurance professionnelle semestrielles ou annuelles à jour.

### **Capacité technique :**

Les renseignements et formalités concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-1 à R. 2142-14, R. 2142-25, R. 2143-5 à R. 2143-16 du CCP, pour évaluer si ces exigences sont remplies :

#### Equipe :

- Une déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'évolution de cet effectif sur les 5 dernières années, le ratio chef de projet / responsable-encadrant de l'entreprise, le début de l'entreprise dans le domaine de la gestion des eaux pluviales par infiltration, les domaines de compétence technique (hydraulique, paysagiste, dessinateur, informaticien, urbaniste, etc.) des agents de l'entreprise ;
- L'organigramme de l'équipe affectée au projet, le nombre d'année d'expérience dans le domaine de la gestion des eaux pluviales par infiltration de l'interlocuteur / le référent, les formations suivies par l'équipe dédiée au projet, l'expérience de l'équipe sur l'accompagnement des collectivités sur la sensibilisation et la mise en

place de la gestion des eaux pluviales par infiltration (formation, ateliers, échanges, etc.) ;

- Les éventuelles certifications, qualifications ou accréditations (ISO ou équivalent, certifications délivrées par un organisme tiers...).

#### Références :

- La présentation d'une liste des marchés / contrats de service de même nature et importance en cours d'exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années en précisant les études menées par des personnes de l'équipe affectée à ce marché (nombre maximal de projets présentés : 20), des fiches de référence de ces projets (pour au maximum 5 d'entre eux) contenant l'envergure du projet, les grandes lignes de la méthode utilisée, un extrait de la cartographie proposée et les propositions spécifiques proposées (mise en place d'ateliers d'échange, conseils sur l'exploitation de l'étude, formation données, etc.).

#### Moyens :

- Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour assurer la bonne exécution des études réalisées dans le cadre du marché (en précisant ceux qui sont intégrés à l'entreprise et ceux qui lui sont extérieurs), la disponibilité d'une liaison internet sécurisé ;
- Les moyens d'échange mis en œuvre dans le cadre de ce marché, le format des rencontres et réunions (visio, présentiel), le format des rendus ;
- Les moyens et possibilités de déplacement.

Il est précisé que la preuve de ces éléments peut être apportée par tout moyen et notamment par des références qui en font état.